

Pôle finances et administration
Direction administration et affaires juridiques
Rapporteur : Benoit ARRIVE

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2023_222
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

08 - COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER 2023-2027
DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Le Plan Stratégique National, validé par la commission européenne le 31 août 2022, prévoit pour la période de programmation 2023-2027 une mesure LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) financé par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER).

Cette mesure, dotée de 30,5 Millions d'€ en Normandie, vise à conforter, amplifier ses effets positifs en termes de développement économique endogène, de développement de l'offre de services de base dans les zones rurales et leur accès ainsi que de valorisation du patrimoine naturel et culturel et de transition écologique, énergétique et numérique. LEADER a vocation à créer de la valeur ajoutée notamment sur les thématiques porteuses d'avenir et ainsi à renforcer l'attractivité des zones rurales.

En partenariat avec la communauté de communes de la Baie du Cotentin, l'agglomération Le Cotentin a déposé une candidature auprès de la Région Normandie pour mettre en œuvre cette mesure à l'échelle de leur territoire.

Le Groupement d'Acteurs Locaux du Cotentin (GAL) va donc disposer d'une enveloppe de 1 627 040 € de fonds européens FEADER, afin de mettre en œuvre sa stratégie : agir ensemble pour faire de la Presqu'île du Cotentin, une terre DÉSIRÉE : Durable, Écologique, Solidaire, Innovante, Résiliente, Économique, Épanouissante.

Cette stratégie se structure autour de 5 fiches-actions :

- renforcer le lien social dans nos territoires en proposant une offre de services de proximité, culturelle et sportive accessible à tous,
- soutenir les économies de proximité, innovantes et durables,
- agir collectivement pour préserver l'environnement de la Presqu'île, limiter et s'adapter aux effets du changement climatique,
- faire du patrimoine naturel et culturel un outil d'identité et d'attractivité,
- encourager et développer des projets de coopération.

Le comité de programmation est l'organe décisionnel du GAL et assure à ce titre la sélection des projets financés. Il est composé d'acteurs publics (9 binômes) et d'acteurs privés (20 binômes) représentatifs des différents milieux socio-économiques concernés par la stratégie sur la période 2023-2027.

Le conseil municipal est invité à désigner Monsieur Bertrand LEFRANC et Madame Chantal RONSIN pour siéger au sein du comité de programmation LEADER du Cotentin.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 18h30		Nombre de votants : 55	
Pour : 52	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 3 Bertrand LEFRANC Chantal RONSIN Emmanuel VASSAL

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 27 septembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49

Date de la convocation et de son affichage : 14 septembre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le vingt-sept septembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 14 septembre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien jusqu'à son arrivée 18h17) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BOUSSELMAME Noureddine - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise (mandataire MAGHE Jean-Michel à son départ 19h29) - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 18h30 puis à son départ 20h59) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 18h10) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire LEJEUNE Pierre-François jusqu'à son arrivée 18h09) - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 20h01) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINÉAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine

LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique

MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric

SAGET Eddy a donné procuration à BROQUAIRE Guy

SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

TARIN Sandrine a donné procuration à MARGUERITTE Camille

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 050-200056844-20230929-DEL2023_222-DE